



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue le lundi **5 juillet 2021** à 19h30, dans la salle Joseph-Viel de l'édifice municipal, au 150 rue Saint-Joseph.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Sébastien Santerre, conseiller 4
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Nadia Sheink, directrice générale secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par le maire.

RÉSOLUTION N° 2021-07-145

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-146

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-147

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que les comptes totalisant 241 461.86\$ dont le détail apparaît à l'annexe 003-2021 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal monsieur le Maire dépose son rapport qui présente les faits saillants de l'exercice 2020 et commente le rapport financier déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 7 juin dernier. Dans ce document, on retrouve un sommaire des résultats de l'exercice et de la situation financière de la municipalité, l'avis du vérificateur externe, les principales réalisations de 2020, la rémunération des élus et un aperçu des projets pour 2021.

Les citoyens peuvent dès maintenant consulter le rapport du maire au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet municipal. Un exemplaire du rapport sera aussi distribué par la poste à tous les résidents ayant une adresse postale à Squatec.

RÉSOLUTION N° 2021-07-148

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2021-06

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du 9 St-Michel, afin de construire une extension à son garage;

CONSIDÉRANT que les frais pour l'étude de la demande ont été payés;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage permet un maximum de deux bâtiments accessoires et une superficie maximale totale de 65 m² pour l'ensemble des bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure a déjà été octroyée afin d'augmenter la superficie totale à 73,46 m²;

CONSIDÉRANT que la construction de cette extension porterait la superficie totale des bâtiments accessoires à 91,89 m²;

CONSIDÉRANT que la demande déposée concerne des dispositions du règlement de zonage 346 et est admissible au règlement de dérogation mineure 350 et à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le requérant a agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la superficie de bâtiments accessoires autorisés et que le requérant devra se conformer aux autres règlements municipaux lors d'éventuelles demandes de permis;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié le dossier et soumettent un avis favorable à la demande à condition que les matériaux utilisés soient en continuité avec ceux du garage;

Sur la proposition Sébastien Santerre, il est résolu d'accorder la dérogation mineure N° 2021-06, soit de permettre la construction d'un agrandissement de 16 pieds par 12 pieds au garage qui fera porter la superficie totale permise à 91,89 m² par rapport au règlement. Le revêtement extérieur devra être en continuité avec le revêtement du garage existant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-149

OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS

CONSIDÉRANT que pour les travaux de la mise aux normes de l'eau potable nous avons besoin d'un contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux soumissions et que la firme Englobe Corp est la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par Daniel Caron, de mandater la firme Englobe Corp pour faire le contrôle qualitatif des matériaux utilisés au coût de 6 505.02\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-150

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'octroyer le contrat de la réfection de la toiture de l'édifice municipal à l'entreprise Construction Étienne Leblanc Breault inc pour un montant de 31 733.10\$ taxes incluses. Le coût de ces réparations sera puisé dans le budget immobilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-151

OCTROI DE MANDAT POUR UNE ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité est en marché d'acheter un terrain pour du développement industriel;

CONSIDÉRANT qu'avant de faire exécuter tout travaux d'aménagement il faut effectuer une étude de caractérisation écologique (milieu humide, cours d'eau);

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de mandater la firme Activa Environnement d'effectuer l'étude, au coût de 7 405\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-152

AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a planifié des travaux dans le cadre du programme FIMEAU, soit des travaux de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les investissements nécessaires pour réaliser ces travaux en 2021 sont estimés à environ 2 084 000 \$ et que le programme FIMEAU doit rembourser 822 956 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décrété, par son règlement # 386 un emprunt de 2 084 000 \$ pour des travaux de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT qu'elle peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'autoriser le maire, et la directrice générale à procéder à la signature de l'emprunt temporaire de deux millions (2 000 000\$) et ce, jusqu'à réception du montant prévu du programme FIMEAU et du financement permanent du règlement #386.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-153

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE MATÉRIEL DE LOISIRS

CONSIDÉRANT que nous n'avons presque pas de matériel en loisirs pour nos jeunes;

CONSIDÉRANT que l'URLS subventionne jusqu'à 70% nos achats avant taxes;

Il est proposé par Sébastien Santerre, d'autoriser la directrice générale de faire l'achat de matériel de loisirs jusqu'à 1450\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-154

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités;

ATTENDU QUE les municipalités de Biencourt et de Saint-Michel-du-Squatec désirent présenter un projet d'achat d'équipement en commun pour les infrastructures de l'eau potable et eaux usées dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Michaud et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec s'engage à participer au projet d'achat d'équipement en commun pour les infrastructures de l'eau potable et eaux usées et à assumer une partie des coûts;

Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-155

MANDAT POUR ARPENTEURS ET INGÉNIEURS – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT que nous voulons agrandir notre développement résidentiel dans le prolongement de la rue Horton Est;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de mandater la directrice générale à s'informer auprès d'une firme d'arpenteurs et d'une firme d'ingénieurs, selon les besoins, pour nous dire le potentiel des terrains à développer et à savoir si c'est avantageux d'y installer un réseau d'égouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-156

MANDAT POUR UN INGÉNIEUR POUR LE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS AU CAMPING

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques temps les égouts du camping nous occasionnent des problèmes;

CONSIDÉRANT QU'avant de raccorder les égouts du camping sur le système du village il nous faut faire une évaluation à savoir si nos stations de pompage sont capables de fournir et que étangs aérés sont assez grand pour recevoir ce surplus;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de mandater la directrice générale à s'informer auprès de la firme Stantec pour qu'ils nous fassent des plans et devis ainsi qu'une évaluation des coûts rattaché à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-157

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS – MARCHÉS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus ont mis sur pied les marchés publics l'an dernier et que ce fût un succès, ils ont décidé de construire 10 kiosques pour abriter les exposants;

CONSIDÉRANT QU'ILS sont allés chercher des commanditaires pour leur aider dans la construction de ces kiosques;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que la Municipalité donne une aide financière de 5 000\$ et soit porteur du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-158

DEMANDE DE COMMANDITE – FONDATION ANNETTE CIMON LABEL

Il est proposé par Daniel Caron, qu'une commandite de 100\$ soit remise à la Fondation Annette Cimon-Lebel pour être partenaire du tournoi de golf 2021 de la fondation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-159

PAIEMENT 1^{ER} DÉCOMPTE PROGRESSIF – MISE AUX NORMES EAU POTABLE

Il est proposé par Jean-Marc Michaud, d'effectuer le premier paiement du décompte progressif à l'entrepreneur Groupe Michel Leclerc, pour les travaux de la mise aux normes de l'eau potable. Le montant est de 90 461.20\$. Ce décompte représente le total des travaux réalisés au 29 juin 2021 et comprend une retenue de 10%.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-160

FORMATION POUR SIGNALEURS ROUTIERS

Reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-161

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX MUNICIPAUX ET DE LA CLINIQUE MÉDICALE

CONSIDÉRANT que depuis le mois de mai que l'offre d'emploi est sur les réseaux sociaux de la municipalité et que le personnel a fait des efforts pour trouver des gens de la place;

CONSIDÉRANT que nous n'avons reçu qu'un seul cv;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'entériner l'embauche de Mme Kym-Lydia Sheink au poste de préposée à l'entretien ménager à l'échelon 2 de l'échelle salariale. La date d'entrée au travail est le 21 juin 2021.

Adoptée à la l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-162

EMBAUCHE D'UN MANŒUVRE OPÉRATEUR

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'entériner l'embauche de M. Gilles Beaulieu au poste de manœuvre opérateur. La date d'entrée en fonction est le 22 juin 2021 et le salaire est l'échelon 1 de l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-163

EMBAUCHE D'UN MANŒUVRE OPÉRATEUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'embaucher de M. David Mozieres au poste de manœuvre opérateur. La date d'entrée en fonction est le 1 octobre 2021 et le salaire sera à discuter dans les prochains mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-164

EMBAUCHE D'UNE MONITRICE AU TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT qu'un des moniteurs s'est désisté lors de la confirmation des embauches et que nous avons reçu plusieurs CV;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'embaucher Naomie Dumont à titre de monitrice au terrain de jeux pour une période de huit (8) semaines à raison de 30 heures / semaines au taux de 13.50\$/ heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-165

EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR EN LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec les trois (3) municipalités n'a pas fonctionné;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un réel besoin dans la coordination et la redynamisation de ses loisirs;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu qu'une seule candidature pour ce poste;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'engager M. Bobby Jacques en raison de 15 heures semaines. Le taux horaire sera à l'échelon 1 de l'échelle salariale et l'employé sera sous la supervision de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-166

NOËL DU CAMPEUR

Il est proposé par Jean-Marc Michaud de donner un budget de 500\$ à la directrice générale pour organiser un Noël du campeur pour les saisonniers du camping. Les fonds seront pris dans le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-07-167

NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS- ADMINISTRATION ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 349;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Yann Franc-Girard, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;
- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;

VACANCES

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DURANT LA PÉRIODE DE VACANCES DE CONSTRUCTION SOIT DU 18 JUILLET 2021 AU 31 JUILLET 2021.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

Je, Nadia Sheink, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison des mesures sanitaires, le procès-verbal de la réunion sera rendu disponible dès le 7 juillet 2021 sur le site Web de la municipalité. Les citoyens peuvent adresser leurs questions par écrit au bureau municipal ou par courriel à la direction générale :

dg@squatec.qc.ca

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20h50

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière